

OSE Immunotherapeutics – Document Questions & Réponses (Q&R) à destination des actionnaires

Nantes et Paris, le 29 septembre, 2025

Chers Actionnaires,

Ce document vise à garantir une compréhension factuelle et transparente de la stratégie et de la gouvernance d'OSE, et à répondre aux principales questions soulevées par les actionnaires.

Si vous avez d'autres questions ou souhaitez obtenir des informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : investors@ose-immuno.com

Nous nous engageons à dialoguer avec vous, à vous tenir informés dans le respect de nos obligations de confidentialité, et à mettre à jour ce document si nécessaire. Merci pour votre soutien continu.

L'équipe Relations Investisseurs d'OSE Immunotherapeutics

--//--

Gouvernance

Q1 : Des questions ont été soulevées concernant la rémunération des dirigeants et les attributions gratuites d'actions aux salariés. Quelles sont les règles et conditions d'attribution, et sont-elles alignées avec les pratiques du secteur biotechnologique ?

Le Conseil d'administration adopte une approche prudente en matière de rémunération et d'*incentives*, en ligne avec les pratiques du secteur. Dans un environnement très concurrentiel, OSE doit rester attractif pour recruter les meilleurs talents. La rémunération des dirigeants, y compris les attributions d'actions, est revue chaque année par le Comité des rémunérations, qui formule une recommandation au Conseil. Ce package est ensuite soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale (AG).

Le Comité des rémunérations, assisté de consultants indépendants, réalise des analyses comparatives régulières avec un panel d'entreprises similaires pour garantir la compétitivité et l'alignement sur des objectifs de performance mesurables et ambitieux (jalons R&D, avancement du pipeline, indicateurs financiers et corporat).

- **Entre 2015 et 2024**, la part de la rémunération en actions dans la valorisation des biotechs françaises était en moyenne de 1,7 % par an, un niveau proche de celui d'OSE (2,0 %).
- En 2024, OSE a alloué l'équivalent de **1,3 % de sa capitalisation boursière** à la rémunération en actions pour ses salariés (2,088 M€ / 158 M€), soit **la moitié de la moyenne** observée dans le secteur (2,6 % du capitalisation boursière).
- Le montant versé en 2024 (2,088 M€) est inférieur de **30 % à la moyenne du secteur** (2,95 M€).

Q2 : Pouvez-vous clarifier la rémunération et les actions attribuées au DG, compte tenu des chiffres contradictoires circulant ?

La rémunération du Directeur Général (DG) est fixée par le Conseil et approuvée par les actionnaires lors de l'AG. Elle est conforme aux standards du secteur.

Salaire fixe : En 2024, le salaire fixe de notre DG était de 300 000 €. Sur recommandation du Comité des rémunérations, appuyée par une analyse comparative¹, et à la suite d'une forte performance en 2024 (trois accords industriels et une augmentation de +300 % du cours de l'action sur 18 mois), le Conseil a proposé une augmentation à 400 000 € pour 2025. À titre de comparaison, les deux précédents DG d'OSE Immunotherapeutics percevaient respectivement 460 000 € et 385 000 € au moment de leur départ.

Actions et rémunération variable : Le DG est actionnaire de longue date depuis 2010 et a reçu des actions gratuites en tant que Directeur Scientifique (CSO) à la suite de la signature d'accords industriels avec Janssen, Servier, Boehringer et Veloxis, avant sa nomination en tant que DG, en plus de certaines acquisitions personnelles d'actions en 2010 et 2014.

En 2022, le Conseil d'administration (présidé par Mme Costantini) a approuvé un plan exceptionnel d'actions gratuites sur trois ans, pouvant aller jusqu'à 3 % du capital (1 % par an), basé sur des critères de performance. Ce plan visait à aligner la participation du nouveau DG avec les standards observés dans les entreprises comparables. Il s'est terminé en décembre 2024, avec environ 2,5 % attribués sur la base des critères de performance. L'attribution annuelle à venir restera conforme aux standards du secteur. Le DG (comme ses prédecesseurs) perçoit également une rémunération variable équivalente à 50 % de son salaire de base, répartie à parts égales entre numéraire et actions gratuites, sur la base d'objectifs stricts approuvés par le Conseil.

Année	Nombre d'actions	Objet de l'attribution
2010-2022	342 802	Mixte d'actions achetées en 2010 et 2014 et d'actions gratuites attribuées entre 2016 et 2022
2023	116 676	Acquisition Décembre 2023 de 158 346 actions, corrigée en Janvier 2024 à 116 676 suite à 1 révision de l'atteinte des objectifs 2023 de 85 à 70% (Deal Abbvie pas signé au 31/12/2023) =70% de 1 852 actions de préférence (1 action de préférence donnant droit à 100 actions ordinaires) sur le plan de 1%/an sur 3 ans au titre de la première année (2023)
	11 107	Acquisition Décembre 2023 de 14 235 actions, corrigée en Janvier 2024 à 11 107 suite à 1 révision de l'atteinte des objectifs 2023 de 85 à 70% (Deal Abbvie pas signé au 31/12/2023) =70% de 25% de la rémunération variable sur objectifs 2023
2024	217 678	Acquisition Janvier 2025 sur le plan de 1%/an sur 3 ans au titre de la deuxième année (2024)
	8 349	=100% de 25% de la rémunération variable sur objectifs 2024
	75 000	Acquisition Juin 2025 suite à la signature de 3 accords industriels en 2024 (bonus exceptionnel)
2025	219 970	Acquisition Décembre 2025 sur le plan de 1%/an sur 3 ans au titre de la troisième année (2025)

Q3 : Quelle a été l'issue de l'audience du 8 septembre 2025 et quelles en sont les implications pour le vote en AG ?

OSE a engagé une procédure devant le Tribunal de commerce de Nantes, estimant que l'action de concert avait pu être initiée plus tôt et impliquer un groupe plus large que déclaré. Un audit interne a révélé un accès non autorisé à des informations confidentielles par certains actionnaires minoritaires.

Le Tribunal a rejeté les demandes d'OSE le 8 septembre. OSE a pris acte de cette décision et, dans l'intérêt de la société, le Conseil a décidé de ne pas faire appel afin de se concentrer sur l'exécution de sa stratégie et de permettre la tenue de l'AG du 30 septembre. Le Conseil réaffirme néanmoins sa conviction quant aux principes défendus.

Les droits de vote du groupe d'actionnaires minoritaires restent inchangés, soit 24 % du total.

Q4 : Le groupe d'actionnaires minoritaires a diffusé des allégations infondées sur l'accélération de la période d'acquisition des actions gratuites. Pouvez-vous clarifier ?

Dans le cadre de la préparation de l'AG, le Conseil a identifié une erreur matérielle dans le calcul des droits de vote, liée à une mauvaise qualification juridique par un conseil externe. Cette erreur, immédiatement corrigée², n'est en aucun cas une tentative de fraude.

¹ Une étude comparative des rémunérations fixes et variables des DG de 14 entreprises biotechnologiques françaises

² [FR_250923_Décision_VF.pdf](#)

Un communiqué correctif³ a été publié le lendemain, dans lequel la Société a réfuté les allégations infondées diffusées par le groupe d'actionnaires minoritaires agissant de concert, accusant la Direction Générale et le Conseil d'Administration de 'manipulation frauduleuse'. L'erreur de traitement identifiée ne résulte en aucun cas d'un acte délibéré, encore moins frauduleux. Elle découle d'une qualification juridique inexacte par l'un des conseils de la Société et a été corrigée par le Conseil d'Administration dans les plus brefs délais, sans aucun impact sur les droits des bénéficiaires ni sur les votes déjà exprimé

Un groupe de 61 actionnaires fondateurs, historiques, salariés et dirigeants a conclu un accord de vote⁴ sur les résolutions relatives à la composition du Conseil. Après ajustement, ce groupe détient environ 14 % du capital et 19% des droits de vote.

Les plans d'actions gratuites ont repris leur calendrier initial, sans impact sur les bénéficiaires ni sur les votes.

Capitalisation & Finances

Q5 : Le niveau d'attribution d'actions gratuites est-il proportionné à la performance ? Va-t-il être revu ?

La dilution annuelle liée aux actions gratuites ou BSA (pour incitations salariales et objectifs de performance) varie entre 2,5 % et 3,5 %, en ligne avec les standards du marché et validée par le Comité des rémunérations. Ces programmes visent à attirer et fidéliser les talents, et à récompenser l'atteinte d'objectifs (résultats cliniques, partenariats). Ils sont soumis à des conditions strictes (ancienneté, interdiction de cession à court terme).

La rémunération du DG et de l'équipe dirigeante est également *benchmarkée* et alignée sur les médianes du secteur biotech européen. Des sociétés européennes de biotechnologie comparables utilisent des dispositifs d'incitation en actions similaires afin d'aligner les intérêts de la direction avec ceux des actionnaires.

Q6 : Quelle est la situation de trésorerie de la société ?

Au 30 juin 2025, la trésorerie d'OSE s'élevait à 41,6 M€, contre 64,2 M€ au 31 décembre 2024.

Cette position de trésorerie inclut la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les dépôts à terme classés en actifs financiers courants et non courants. Au 30 juin 2025, la trésorerie et équivalents de trésorerie s'élevaient à 25,4 millions d'euros, tandis que les dépôts à terme classés en actifs financiers courants et non courants s'élevaient à 16,2 millions d'euros.

Sur la base des hypothèses actuelles et des ressources financières disponibles, la Société estime que ses activités sont financées jusqu'au début du quatrième trimestre 2026. Cet horizon de trésorerie inclut un éventuel exercice des bons de souscription d'actions restants émis au bénéfice de Vester Finance⁵, mais n'intègre plus aucun élément relatif à un paiement d'étape à venir dans le cadre des partenariats en cours. Si l'un des paiements d'étape attendus était perçu en 2026, l'horizon de trésorerie serait alors étendu au moins jusqu'au premier trimestre 2027, comme communiqué précédemment.

Afin d'étendre son horizon de trésorerie au-delà de 2026, la Société continue d'évaluer plusieurs options complémentaires, notamment un possible nouveau partenariat stratégique autour de l'un de ses actifs propriétaires, un financement en fonds propres et une restructuration de sa dette existante, auxquelles pourraient venir s'ajouter de potentiels paiements d'étape issus des partenariats en cours.

Résultats semestriels 2025 : En raison du report de l'AG au 30 septembre 2025, les résultats semestriels seront publiés le 15 octobre 2025.

³ [Microsoft Word - FR_250924_Rectificatif droits de vote_VF](#)

⁴ [Microsoft Word - FR_20250911_CP_Pacte d'actionnaires_VF](#)

⁵ L'hypothèse retenue est l'exercice intégral des 880 000 bons de souscription restants par Vester Finance à un prix estimé de 6,00 € par action

Q7 : Pourquoi une ligne de financement en actions avec Vester Finance ?

OSE et Vester ont mis en place cette ligne en avril 2023, permettant de lever 11,6 M€ sans décote, à un moment critique. Une extension a été conclue en septembre 2023 pour 900 000 BSA supplémentaires. 880 000 BSA (4 % de dilution potentielle) n'ont pas été exercés à l'échéance initiale, et le contrat a été prolongé de 12 mois. Les exercices sont publiés sur le site d'OSE.

Q8 : Que se passe-t-il si les partenariats sont retardés ?

OSE dispose d'une stratégie financière proactive et disciplinée. Afin d'étendre son horizon de trésorerie au-delà de 2026, la Société continue d'évaluer plusieurs options complémentaires, notamment un possible nouveau partenariat stratégique autour de l'un de ses actifs propriétaires, un financement en fonds propres et une restructuration de sa dette existante, auxquelles pourraient venir s'ajouter de potentiels paiements d'étape issus des partenariats en cours.

En cas de retard, des alternatives sont identifiées : subventions non dilutives, développement clinique par étapes, ou financement ciblé auprès d'investisseurs institutionnels européens ou américains.

--//--